

Complémentaire Santé et Prévoyance des contractuels

Les contributions de l'UNSA retenues



- ✓ Amélioration des prestations existantes.
- ✓ Nouvelles Prestations.
- ✓ Équité entre tous les contractuels à la SNCF.

La réforme du ferroviaire a entraîné la renégociation des accords de Protection Sociale Complémentaire (Prévoyance et Frais de santé). L'UNSA, s'appuyant sur les réflexions d'un groupe de travail interne de militants, a largement contribué à l'amélioration du régime.



Il s'agissait :

- D'harmoniser les deux régimes de protection sociale complémentaire RFF et SNCF.
- De respecter la nouvelle législation concernant les minima et maxima de remboursements (« paniers responsables »), sans alourdir les cotisations, tout en préservant l'équilibre du régime.
- De consolider un régime de base (dit « socle ») Frais de santé suffisamment attractif pour que les salariés ne soient plus tentés d'adhérer à l'option (dite « sur complémentaire »)

Les deux régimes étant très différents, et faute de temps pour lancer un nouvel appel d'offres, il a été décidé d'élargir le contrat HUMANIS aux agents de RFF, d'autant plus que le contrat MALAKOFF MEDERIC de RFF ne correspondait plus aux nouvelles obligations légales.

L'UNSA-Ferroviaire, forte de son expertise, a demandé la création d'une nouvelle prestation de prévoyance, a souhaité l'extension du maintien de salaire pour les agents de RFF dans les mêmes conditions que ce qui existait déjà pour les salariés de SNCF, et a proposé des améliorations de garantie en Frais de santé importantes :

- Amélioration de la prise en charge des inlay/onlay et du remboursement des prothèses dentaires,
- création d'un forfait annuel pour des médecines alternatives,
- hospitalisation prise en charge aux frais réels,
- création d'une indemnité de frais d'obsèques,
- maintien de salaire pour les agents de RFF à l'identique de l'existant chez SNCF,
- amélioration des rentes veuvage.

Propositions
UNSA

Contrairement à ce qu'elle affirme, en pillant sans vergogne le travail de fond de l'UNSA, la CFDT n'a contribué au débat que sur le sujet des cures thermales (!). Quant à CGT et SUD, nous n'avons relevé aucune contribution notable. Par honnêteté intellectuelle, la CFDT aurait pu également dire aux cheminots que c'est uniquement grâce à la bonne santé financière du régime que les cotisations connaîtront une baisse de 10 à 15%, par la simple mise en œuvre d'un taux d'appel, prévu au contrat, et décidé par la commission de surveillance...

Rien à voir avec les négociations !

Comme toujours, il y a ceux qui prétendent améliorer le quotidien des cheminots...

Et il y a ceux qui y contribuent réellement, sans publicité mensongère ni parti pris.

Paris, le 20 Octobre 2015



UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



L'expertise syndicale !

Elections SNCF 2015

ADN Social



Responsabilité
Dialogue
Efficacité



Groupe Public Ferroviaire SNCF

Comité d'Entreprise Délégué du Personnel Conseil de Surveillance Conseil d'Administration